

# ORANGE

## VÉRITÉS

LOGEMENT SOCIAL

ORANGE

VAUCLUSE

L'ÉTAT  
JACOBIN  
CONTRE  
LES COMMUNES



# AMBULANCES ORANGEOISES

**VOUS GARANTISSENT**

- 7 Jours / 7 Jours
- Toutes distances
- \* AMBULANCES
- \* VSL
- \* TAXI

**QUALICERT SGS**

Tél. **04 90 34 02 66**



Depuis 1809

**Château Saint Estève d'Uchaux®**  
Caveau ouvert toute l'année - Tél. 04 90 40 62 38

"Fabus d'alcool nuit à la santé à consommer avec modération"

**CARROSSERIE**

**AXIAL**  
centre agréé de réparation collision

**GARAGE BRESSY**  
Agréé toutes assurances  
Réparations toutes marques - Mécanique  
Spécialiste pare-brise - Prêt de véhicule

**ZAC du Coudoulet**  
351, rue des Pays-Bas - 84100 Orange  
04 90 11 78 96  
bressy3@wanadoo.fr



**DELORME**  
Carrières & Travaux Publics



**BETON SUD 84**  
Béton prêt à l'emploi

**LOKIS**  
Transports & locations

375 allée du Luberon  
ZA Prato III  
84210 Pernes-les-Fontaines  
Tel : 04.32.80.71.20  
Fax : 04.90.63.31.48  
delorme@delormetp.fr  
www.smv-delorme-vignon.fr



- > Terrassements généraux
- > Concassage mobile
- > Béton prêt à l'emploi
- > Exploitation de carrières
  - > Transports
  - > V.R.D.

## Chers Orangeois,

**N**e croyez pas qu'à chaque fois que je me mets à vous écrire, je cherche scrupuleusement le nouveau reproche que je pourrais adresser à l'Etat et à son administration, utilisant par là-même une rengaine démagogique visant à déresponsabiliser l' élu local de toute mesure impopulaire. Pourtant, il faut bien dire la vérité, et ne pas se retenir sous prétexte qu'il serait malséant de se plaindre à nouveau. Les séides de la tyrannie ont toujours procédé de la sorte, comptant sur la lassitude de l'homme libre pour asseoir leur pouvoir. Aujourd'hui, l'Etat retire aux communes leurs dernières libertés, et par là-même désarme le politique, le laissant impuissant face aux demandes des habitants. J'en veux pour preuve l'actuelle politique du logement qui impose aux communes des obligations détachées de toute forme de bon sens et d'esprit du bien commun.

Le projet de loi Elan sur le logement social qui sera bientôt adopté, les impératifs de 25% de logements sociaux de la fameuse loi SRU, les différentes obligations des Schémas de cohérence territoriale (SCOT), la loi Alur, sont les axes majeurs de cette mainmise de l'Administration sur les domaines qui concernent l'urbanisme et le logement. Le développement potentiel des communes est entièrement régi par l'Etat obéissant à une coterie de cabinets d'études qui a bien compris avec quelques grandes entreprises du BTP tout l'intérêt qu'il y avait à faire voter une loi faite pour eux.

Bien entendu les objectifs affichés par l'Etat ou le législateur ne sont pas tous inspirés par une volonté néfaste : il s'agit juste de considérer à quel point les communes ne disposent plus de marge dans leur libre administration. Quand les services de l'Etat imposent de construire 30 à 50% de nouveaux logements sociaux, c'est-à-dire demandent à une commune, de construire un logement social à côté de tout nouveau logement, il faut bien reconnaître que la commune dispose d'un choix restreint. Ce choix n'est qu'un lointain souvenir d'une souveraineté d'intérêt local qui disparaît totalement lorsqu'il s'agit d'attribuer ces dits logements. En effet, si les communes avaient la possibilité de donner les logements sociaux aux habitants de la commune dans le besoin, nul doute que de nombreux retards en la matière seraient comblés. Disons-le franchement, la grande crainte des exécutifs communaux est de voir des logements payés par le contribuable local être dévolus à d'autres



familles ou personnes venus d'ailleurs et prioritaires sur les gens d'ici.

Cette politique totalitaire du logement place les maires dans des situations indélicates. Non seulement il est devenu impossible de différer ou de s'opposer au diktat de la loi SRU à cause d'amendes prohibitives, mais en plus toute municipalité se voit dans l'obligation de construire en dehors de ses besoins propres. Or, le choix étant devenu impossible pour les élus, la seule décision politique restante serait sans doute de ne plus construire du tout et de laisser l'urbanisme en l'état : c'est sans doute l'un des effets pernicieux de ces obligations qui finissent par bloquer tout développement et toute initiative.

En tout état de cause, la pression des décisions de l'administration se fait de plus en plus lourde et à côté de la décentralisation théorique, il semble bien que nous soyons revenus au bon temps de la préfectorale jacobine. Dans tous les domaines les compétences des communes sont rognées, soit pour être transférées à l'intercommunalité, soit parce que les municipalités n'ont pas la possibilité de s'opposer à l'aménagement du territoire pensée dans la haute administration parisienne.

En conclusion, si le rôle politique du maire est toujours utile à ceux qui nous gouvernent, puisqu'il est le rempart du mécontentement populaire local face aux décisions centralisées, je préfère être clair avec l'ensemble de mes électeurs et affirmer que je me placerais toujours de leur côté plutôt que de celui du jacobinisme technocratique. Rendons leurs libertés aux communes et redonnons du poids à la décision politique locale ! Cela relancera la vie locale et l'emploi, remplaçant le cercle vicieux de l'irresponsabilité dans lequel nous vivons par un cercle vertueux et bienfaiteur, celui du principe de subsidiarité.

**Jacques Bompard**  
Maire d'Orange

# SOMMAIRE

## LOGEMENT SOCIAL

P.6

## LES ÉCOLES DE LA VILLE ÉQUIPÉES DE TABLEAUX NUMÉRIQUES

P.8

## UNE NOUVELLE ÈRE DES TRANSPORT COMMENCE

P.9

## COMPTEURS LINKY

P.12

## SPL DES CHORÉGIES : COMMENT ÇA MARCHE ?

P.14

## UN NOUVEAU DIRECTEUR À L'OFFICE DE TOURISME

P.15

Bulletin municipal. Éditeur : Mairie d'Orange.  
Directeur de la publication : Jacques Bompard.  
Dépôt légal de publication : juillet 2018. ISSN : 1269 - 2018.  
Tirage : 16 000 exemplaires. BP 187 - 84106 Orange - Cedex  
www.ville-orange.fr. Régie publicitaire : Sogecom.  
Tél. : 06 33 11 30 03. Impression : De Rudder

# UNE RUE EN L'HONNEUR DE SIMONE WEIL

Lors du conseil municipal du 29 juin, la délibération proposant de nommer la voie reliant le chemin de la Croix-Rouge à la rue des Bartavelles en hommage à Simone Weil a été votée.



Simone Weil, née le 3 février 1909 à Paris et décédée le 24 août 1943 en Angleterre, est une philosophe d'inspiration chrétienne qui a poussé toutes ses réflexions politiques et sociales jusqu'au plus haut degré de l'engagement. Tour à tour professeur de lycée remarquée, ouvrière d'usine éreintée chez Alstom

et Renault, infirmière pendant la guerre d'Espagne où elle s'émeut des exécutions sommaires dans les deux camps, Simone Weil ne se réduit à aucune étiquette et n'appartient à aucune chapelle. Actrice et observatrice de son propre destin, menant une vie d'ascèse et d'intransigeance, la Ville honore à travers sa personne le parcours d'une femme libre au milieu du chaos de l'histoire.

Réfugiée dans le sud de la France à partir de juin 1940, Simone Weil devient, le temps de quelques mois, ouvrière agricole chez Gustave Thibon à Saint-Marcel-d'Ardèche. Elle passera plusieurs semaines de labeur et de contemplation dans notre belle vallée du Rhône, entre Bollène et Avignon, et c'est ici qu'elle écrira l'un de ses plus beaux recueils mystiques, La Pesanteur et la Grâce.

L'inauguration officielle est programmée le 11 juillet : les riverains et les Orangeois y sont bien entendu conviés.

*" L'unique source de salut et de grandeur pour la France, c'est de reprendre contact avec son génie au fond de son malheur."*  
**L'Enracinement, Simone Weil, éd. Gallimard, 1949, p. 184**

# POURQUOI ORANGE N'ADHÈRE PAS À LA GRANDE PROVENCE

Nous venons d'être informés d'une nouvelle initiative émanant d'un certain nombre d'intercommunalités voisines qui cherchent à se fédérer dans un vaste ensemble, dénommé Grande Provence, afin de mettre en commun plusieurs compétences intercommunales, notamment en matière de développement touristique, culturel ou économique. Ce vaste ensemble se composerait de 1,8 million d'habitants, s'étendant de Montélimar jusqu'à la Camargue, puis des Alpes de Haute Provence jusqu'aux Cévennes. Bref, il s'agit de recouvrir un territoire immense, tant dans ses particularités que dans sa superficie.

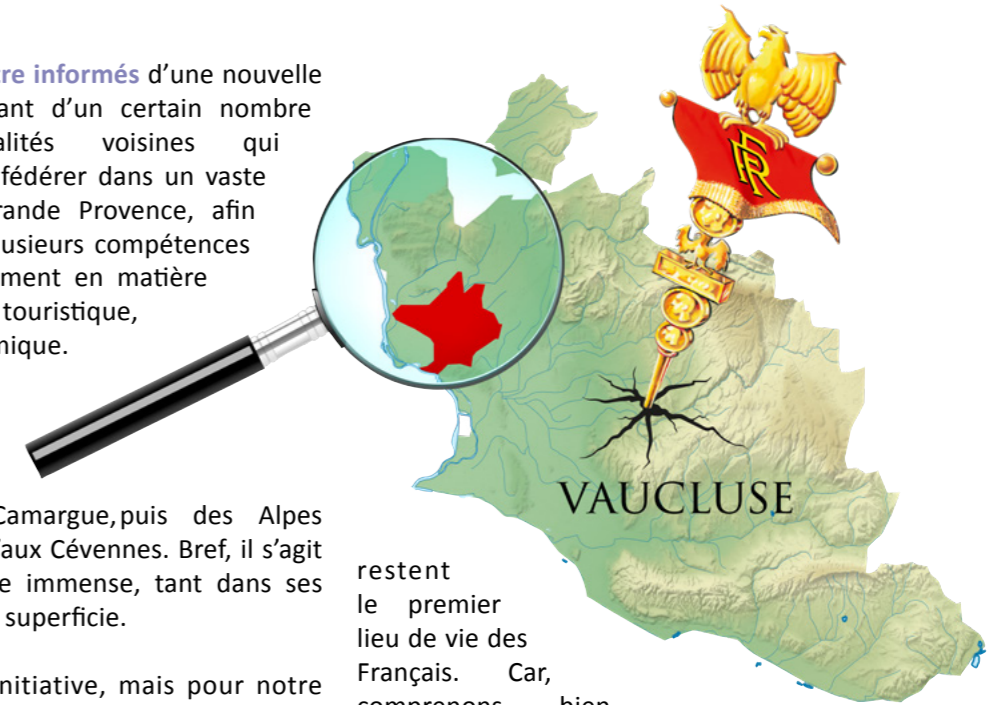
Nous respectons cette initiative, mais pour notre part, la ville d'Orange n'y participera pas. Pourquoi ? Car cela ne vient que renforcer le mal français du millefeuille administratif et territorial qui ne fait qu'ajouter des strates de collectivités à celles déjà existantes. De plus, ce qui paraît totalement absurde, c'est qu'initialement les intercommunalités avaient déjà été créées pour mettre en commun un certain nombre de moyens techniques municipaux et pour regrouper des communes. Or, fait est de constater que l'intercommunalité qui ne devait qu'être un appui technique s'est érigée en une véritable collectivité territoriale à part entière, privant les communes de bon nombre de leurs libertés. Or, maintenant fort d'avoir regroupé des communes dans des intercommunalités par la force, l'Etat et ses démons centralisateurs prévoient de fédérer les intercommunalités en de multiples grands ensembles.

Ce qui revient à signifier que non seulement les communes mais également les intercommunalités ne servent plus à rien. Constituer des fédérations d'intercommunalités est donc une dérive supplémentaire, qui atteste de la course au gigantisme qui caractérise la politique très mondialiste d'aménagement du territoire d'Emmanuel Macron. Cela atteste du mépris clairement affiché pour les habitants des territoires et surtout des communes, qui

restent le premier lieu de vie des Français. Car, comprenons bien qu'avec ce vaste ensemble, les décisions ne seront plus prises ni dans nos villages, ni dans nos villes, mais bien directement à Paris dans les ministères. Et puis faire coexister dans un seul ensemble des villes comme Avignon, Bollène, Orange, Nîmes ou Arles paraît une gageure, risquant d'alimenter une course à la concurrence peu productive.

De plus, nous savons pertinemment que la création de ce type de structure ne vise qu'à attribuer de nouvelles indemnités à des élus. Sans oublier que loin de permettre des économies d'échelle, ces vastes ensembles vont embaucher du personnel supplémentaire qui sera chargé d'exercer les mêmes fonctions que le personnel existant dans les collectivités actuelles. Bien évidemment, qui dit charges supplémentaires signifie moyens de financement afférents. Et comme l'Etat coupe d'année en année les dotations allouées aux collectivités locales, ces dépenses seront tôt ou tard financées par un nouvel impôt venant taxer un peu plus les contribuables français.

Pour toutes ces bonnes raisons, Orange dit non à cette adhésion.



Sélectionnée par votre maire,  
Des permanences sont à votre disposition  
au CCAS du centre ville.  
Téléphonez au 06.33.13.38.26  
pour demander un devis et prendre rendez-vous.

# LOGEMENT SOCIAL : Y A-T-IL ENCORE UNE LIBERTÉ POUR LES COMMUNES ?

*Les nouvelles obligations des différentes lois encadrant le logement et l'habitat sont en train de dépouiller les communes du peu de libre arbitre qui leur était « gracieusement » dévolu. Tandis que la plupart des compétences sont transférées à l'intercommunalité et donc éloignées du citoyen, la loi continue de déposséder les maires des quelques prérogatives d'aménagement du territoire qui caractérisaient leur fonction.*

## Logement social : quelle définition ?

Il y a ce que la loi considère comme étant un logement social et ce qui, de fait, pourrait y être apparenté. Ainsi, tout locataire bénéficiant des aides au logement pourrait être considéré comme étant dépositaire d'un logement social, et cela selon le critère du bon sens élémentaire. Or, il n'en est rien. Un logement social est un habitat construit avec l'aide financière de l'Etat et des collectivités locales, géré par un organisme public ou privé avec des conditions d'attribution précises. Cela signifie qu'il existe du logement social dans la réalité qui n'est pas reconnu et comptabilisé par l'Etat.

## Orange, véritable mauvais élève ?

La politique actuelle de l'Etat est de contraindre les communes à rattraper un retard supposé en matière de logement social. Pour ce faire, l'Etat a revu à la hausse les obligations de la loi SRU. Cette loi portant sur la solidarité et le renouvellement urbain, selon son intitulé, contraint toutes les communes de plus de 3 500 habitants ou qui sont comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. Le taux a été porté à 25 % par la loi du 18 janvier 2013, dite loi Duflot I. Concrètement, la Ville d'Orange est passée de bonne élève en la matière au statut d'élève en rattrapage. Actuellement, Orange possède 22% de logements sociaux, ce qui plaçait la Ville dans le respect de ses obligations jusqu'à ce que les règles du jeu changent de manière unilatérale. Désormais, pour atteindre les 25% de logements sociaux requis, la commune se voit fortement incitée à construire 30% à 50% de logements sociaux sur l'ensemble des travaux de renouvellement et d'extension urbaine. Concrètement pour tout logement neuf construit, la commune se voit imposée de construire un logement social en miroir.

## Des objectifs en dépit de la réalité

Concrètement cela est-il possible ? Surtout cela est-il adaptée à un réel besoin ? L'étude des différentes perspectives établies par les cabinets élaborant le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) fixent un taux de croissance de l'habitat à hauteur de 1%. Inversement, le taux de croissance retenu par le Plan



local d'urbanisme (PLU) est fixé à 0,7% tandis que les statistiques réelles nous donnent une extension évaluée à 0,4%. Que signifient ces chiffres, sinon que des organismes externes à la commune établissent de manière arbitraire, et en dehors de toute réalité, le besoin local de nouveaux logements ? L'argument devient d'autant plus prégnant quand il est de notoriété publique qu'il existe un taux important de logements vacants sur l'ensemble du bassin de vie. Et ici, l'argument du logement social devient lui-même caduc car nombre de ces vacances pourraient être reconnues comme des logements sociaux. Il n'est pas impossible en effet d'envisager une éventuelle mobilisation du parc immobilier vacant.

## L'emploi, condition première de la création de logements

Pourquoi les obligations de création de logements sont-elles si impératives et en même temps si déconnectées des particularismes locaux ? Officiellement, l'Etat espère à la fois favoriser le renouvellement urbain et lutter contre la spéculation immobilière en créant beaucoup de logements avec l'argent des collectivités territoriales. Cependant malgré ces bonnes intentions apparentes, il demeure un important souci : cette création de logements se fait sans considération du

développement économique, voire même il s'agit là d'une niche économique, le BTP, entretenue sous perfusion publique. La bonne santé d'un territoire, son dynamisme et son attraction ne peuvent provenir que du travail : là où il y a du travail, il y a de l'emploi, et enfin il y a du logement et surtout des propriétaires. Or, ici, des études aux différents plans d'urbanisme, il n'est nulle part question de développement économique, nouvelle preuve d'une déconnection totale de ces obligations légales et du bon sens.

## Le scandale de l'attribution des logements

Les communes qui accueillent sur leur territoire des logements sociaux ne bénéficient pas automatiquement de logements réservés. C'est majoritairement les services de l'Etat qui ont la souveraineté des attributions en relations avec les différents bailleurs sociaux. L'un des rares moyens laissés aux communes pour qu'elles puissent bénéficier d'habitations réservées à ses propres besoins et à ceux de son centre communal d'action sociale (CCAS) est de consentir à garantir les différents emprunts nécessaires à la construction de logements sociaux ou à leur réhabilitation. En tout état de cause, et quel que soit le degré d'investissement de la commune, celle-ci ne peut disposer de plus de 20% de logements réservés à sa propre attribution dans le meilleur des cas. Les autres logements sont répartis entre l'Etat, le Département et le bailleur social. De plus, la nouvelle loi Elan portant sur le logement social oblige tout bailleur social à disposer d'au moins 15 000 logements dans son parc pour être reconnu comme tel : c'est le triomphe du gigantisme. Les sociétés mixtes dans lesquelles quelques communes avaient accès à la gestion de leur parc social deviennent pour la plupart incompetentes en la matière de par leur taille. En somme, les alternatives laissées un temps aux communes pour qu'elles puissent agir sur leur habitat se réduit comme peau de chagrin. Les lois successives retirent les dernières parcelles d'autonomie que l'Etat avait oubliées au profit des communes. L'administration jacobine reprend tout en main, sans considération réelle des territoires, de leur population et de leurs besoins.

# NUISANCES SONORES L'ETAT ENFIN PRÊT À FINANCER L'ISOLATION



**D**ans le cadre de la protection acoustique des habitations exposées au bruit du trafic routier de la Nationale 7, l'Etat a mandaté le bureau d'études TPF Ingénierie pour contacter les propriétaires concernés sur la commune d'Orange. Dans un premier temps, la zone concernée commence depuis l'avenue du Maréchal Foch au sud et va jusqu'à l'Arc de Triomphe au nord en suivant en grande partie le boulevard Daladier.

Les travaux de protection correspondent au remplacement des menuiseries exposées au bruit de la route nationale et sont financés entre 80 et 100 % par l'Etat. En somme, il s'agit de permettre aux habitants et aux établissements de changer les fenêtres des bâtiments concernés afin d'amoindrir la pollution sonore du trafic routier.

Le bureau d'études acoustiques est accrédité pour présenter l'opération d'isolation acoustique des bâtiments proches de la RN7 et pour effectuer un diagnostic des habitations.

A cet effet, les propriétaires concernés ont pour la plupart été prévenus de la démarche. Si toutefois, cela n'a pas été le cas, vous pouvez contacter le bureau d'études en composant le numéro suivant : 04 42 97 50 10 ou 06 85 22 75 15.

Si vous ne souhaitez pas effectuer de travaux dans votre habitation, vous pouvez aussi adresser une lettre de refus à la dite entreprise.

Parallèlement, la Ville rappelle qu'elle finance en partie les ravalements de façades, et encourage les habitants désireux de pouvoir bénéficier de l'opération et d'obtenir les renseignements adéquats pour le dépôt de dossier de contacter le Service Urbanisme en envoyant un mail à l'adresse suivante : duh@ville-orange.fr

## LES ÉCOLES DE LA VILLE ÉQUIPÉES DE TABLEAUX NUMÉRIQUES

En présence de Madame Arsac, adjointe déléguée aux affaires scolaires, d'Anne Lassia, directrice du service des Affaires Scolaires, et David Mejassol, directeur du service informatique, ont été présentés les nouveaux tableaux numériques installés à l'école du Castel. Plus simples et ergonomiques à utiliser que les tableaux classiques, les nouveaux TBI (tableaux blancs interactifs) sont très appréciés des professeurs comme des élèves.

### Qu'est-ce que le TBI ?

Ces tableaux blancs sont des tableaux numériques sur lesquels s'affiche l'écran d'un ordinateur qu'il est possible de contrôler à l'aide d'un stylet tactile. Comme sur une tablette, il est possible de se déplacer au sein des menus et différentes options. Les deux matières principalement utilisées sur ces tableaux sont le français et les mathématiques, mais il existe également des options en fonction des cycles suivis par la classe, un onglet géographie, des activités de dessin, des exercices et des exemples de biologie, etc.. Il faut noter que ces tableaux peuvent être utilisés comme des tableaux classiques quand ils sont éteints.

Ces tableaux sont une avancée pédagogique pour les élèves : ils facilitent le travail collectif en classe, ils permettent de reprendre des corrections passées, offrent un support visuel de qualité et une variation des activités plus grande. Mais ils sont également un outil plus performant dans la main des professeurs : ils permettent une meilleure organisation de l'emploi du temps en visualisant le temps accordé aux activités, un meilleur suivi du travail fait en classe et à la maison grâce à la numérisation des documents et à la mise en ligne, une meilleure concentration des élèves grâce au côté ludique du tableau.

Ainsi la ville d'Orange équipe les écoles municipales de ces tableaux. Au Castel toutes les salles élémentaires sont équipées de ce système ainsi qu'une classe en maternelle. Les écoles Pourtoles, Les Sables et Coudoulet sont quant à elles déjà équipées. Les prochaines écoles équipées seront Martignan et le Grès. La fin des installations est prévue courant 2020.

## LA ROBOTIQUE AU CŒUR DE NOS ÉCOLES

L'agence française ITER a organisé en 2018 la seconde édition de son concours de robotique. Ce concours a réuni près de 600 participants dont 18 élèves du collège Jean Giono d'Orange qui ont présenté le « Giono'Bot ».

### Démarche scientifique et monde du travail : découverte et apprentissage

Les élèves qui ont présenté leur projet à Manosque lors de la finale de ce concours sont 18 élèves des classes de 4e ayant choisi, à la fin de l'année précédente, l'option robotique. Ayant reçu un cahier des charges précis, ils ont conçu, réalisé, programmé et présenté un robot élévateur qui devait être capable de suivre un parcours tracé au sol, puis soulever, déplacer et déposer un objet. C'est un vrai projet professionnel qui leur est demandé, ce qui leur a permis tout au long de l'année de découvrir les exigences d'une démarche scientifique et de découvrir une partie du fonctionnement du monde du travail tout en gardant un côté ludique, celui de la découverte scientifique.

### Les trois épreuves du concours

En plus de la conception du robot, les élèves ont tenu un stand et présenté affiches, flyers et représentation holographique du robot dans le cadre de l'épreuve de communication. Enfin ils ont répondu à des questions de culture générale autour des pays participant au projet ITER.

### Succès final

L'ensemble des 18 élèves s'est réparti les tâches. 6 groupes ont pris en charge le stand, la revue de projet, le quizz, le dossier technique, la programmation et la conception du robot. Pendant deux heures chaque semaine, ils ont dû



récolter les informations de base puis modéliser le robot sur logiciel. Ils ont ensuite conçu, sur une imprimante 3D, les différentes pièces à assembler. En parallèle, un groupe a réfléchi et présenté un plan de communication visuel (affiche et hologramme) et technique.

La présentation du « Giono'Bot » s'est faite en deux étapes : une revue de projet en février devant un jury puis la présentation du robot en mai. La présentation orale était l'épreuve la plus scolaire et peut-être la plus pointue : à l'aide d'un diaporama, la moitié du groupe a expliqué les étapes de la réalisation et l'objectif de chaque groupe. Lors de la finale le groupe a présenté le robot en action, ce qui a conquis le jury.

# UNE NOUVELLE ÈRE DES TRANSPORTS COMMENCE À ORANGE

Depuis trois ans la Ville d'Orange a complètement repensé ses transports en commun. Aujourd'hui, avec plus de 13% d'augmentation du nombre de voyageurs, le réseau s'étoffe avec de nouveaux véhicules et de nouvelles lignes.



### « La Ligne 4 ouvrira dès le 1<sup>er</sup> septembre ! »

La Ville a décidé de n'oublier personne dans sa nouvelle politique des transports en commun. C'est pourquoi une nouvelle ligne de bus ouvrira dès la prochaine rentrée scolaire. Catherine Gaspa, adjointe au maire en charge des transports, le confirme : « le 1<sup>er</sup> septembre 2018, des bus relieront directement le quartier du Jonquier au nord au quartier de l'Etang au sud afin de prendre en compte les quartiers résidentiels peu desservis jusqu'à présent. » Cette nouvelle ligne (voir carte ci-après) permettra notamment d'éviter les correspondances compliquées qui obligeaient les usagers à remonter jusqu'au Cours Pourtoles pour parfois redescendre.

Parallèlement, la fréquence de passage des bus sera renforcée notamment sur la Ligne 2 et la Ligne 1, où il y aura un passage toutes les 30 mn. De nouveaux horaires seront donc mis en place à la rentrée pour permettre une meilleure desserte des habitants et des services. Ces horaires seront disponibles en ligne et sur livret sur les sites de la Ville d'Orange et de TCVO.

► **Billet Unité** 1 €  
**10 voyages** 8 €

► **Tout public**  
Mensuel (du 1<sup>er</sup> au dernier jour du mois) 24 €  
Trimestriel (valable 3 mois à partir du 1<sup>er</sup> du mois) 72 €  
Annuel (valable 12 mois à partir du 1<sup>er</sup> du mois) 240 €

► **Réduit**  
**-21 ans, +65 ans**  
Mensuel réduit (du 1<sup>er</sup> au dernier jour du mois) 12 €  
Trimestriel réduit (3 mois à partir du 1<sup>er</sup> du mois) 36 €  
Annuel réduit (12 mois à partir du 1<sup>er</sup> du mois) 120 €

► **Autres titres**  
Trimestriel DUO (accompagnateur scolaire) 12 €

► **Exonérations**  
- Carte annuelle libre circulation (pour +50% invalidité, personnes aidées par le Fonds National de Solidarité, + 65 ans non imposables)  
- 1 carnet 10 voyages par mois (pour les personnes indemnisées par le Pôle Emploi)  
- Trajet gratuit (enfants de moins de 3 ans et accompagnateur d'aveugle)

► **Duplicata** 8 €  
en cas de perte, de vol ou dégradation de la carte

### ► Comment obtenir ma carte TCVO

Je me présente à l'agence commerciale avec 2 photos et ma pièce d'identité. Un formulaire est à remplir et ma carte est délivrée immédiatement. Pour les exonérations, se renseigner à l'agence ou par téléphone.

### ► Règles de voyages

Il est impératif de voyager muni d'un titre de transport valide (billet unité, abonnement en cours...).

Les bénéficiaires de tarifs réduits doivent pouvoir présenter leur justificatif d'ayant droit lors d'un contrôle.

### ► Validité des titres

Les titres de transports sont valables sur les lignes 1, 2, 3 et les circuits scolaires TCVO.

Pour les billets unité et les 10 voyages : Correspondance gratuite pendant une heure. L'aller-retour n'est pas autorisé sur la même ligne avec le même ticket.

### ► Dans le bus

Exclusivement le Billet Unité à 1€ pour tous.

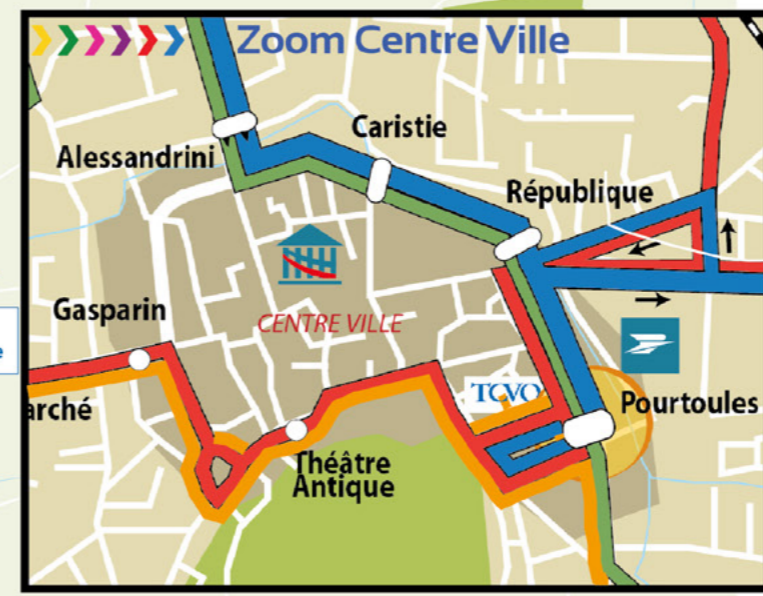
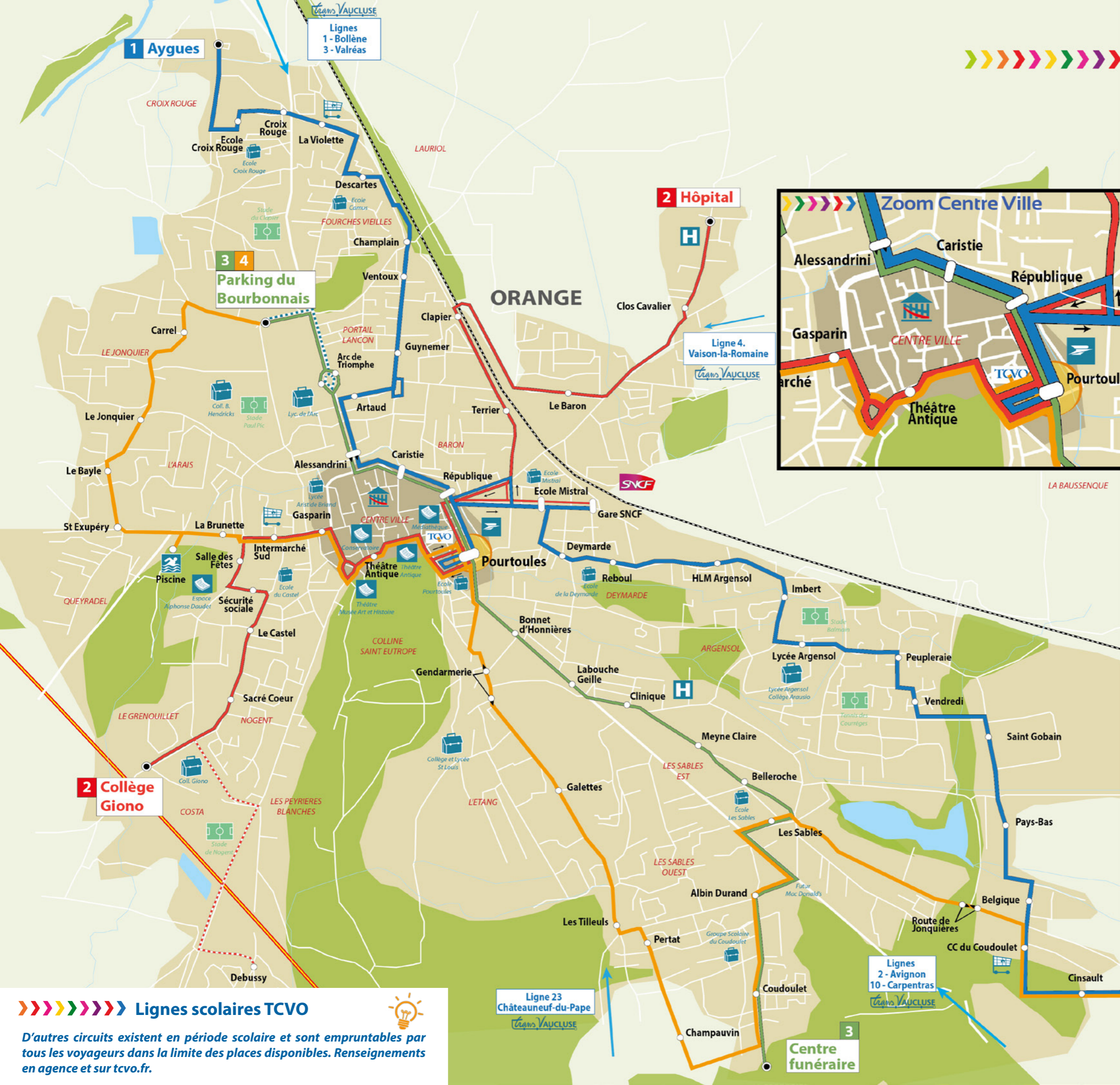
### ► Agence Commerciale Transdev Sud Est Mobilités

201 cours Pourtoles  
84100 ORANGE  
du lundi au vendredi de 9h à 18h  
Tél. : 04 90 34 15 59 - www.tcvo.fr



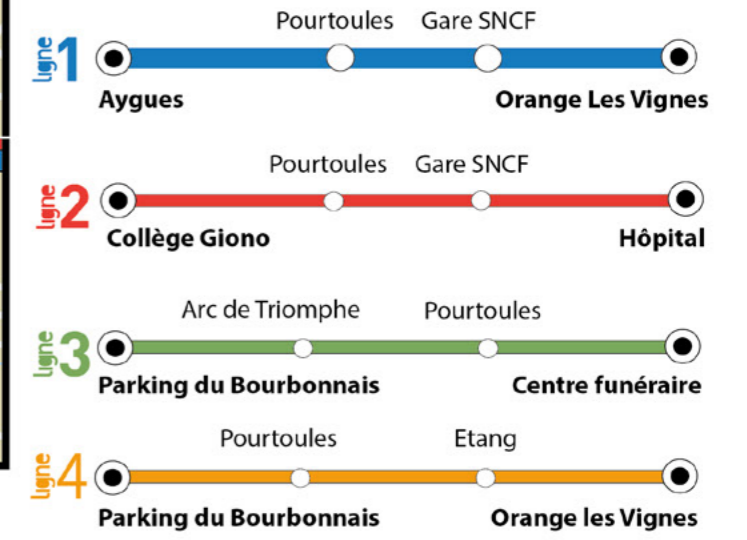
# Plan des lignes de bus Ville d'Orange

à compter du 1er septembre 2018



## Mes lignes TCVO

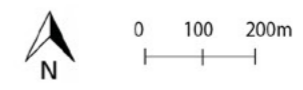
Du lundi au samedi\* toute l'année, sauf jours fériés



\*sauf ligne 3, du lundi au vendredi toute l'année

## Légende

- Arrêts de bus
- Arrêt dans un seul sens
- Terminus
- Arrêt aménagé PMR
- TCVO Agence commerciale
- Point-Bus
- Pôle d'Echanges Cours Pourtoules
- Centre Commercial
- SNCF Gare SNCF
- La Poste
- Piscine
- Equipement de santé
- Mairie
- Equipement Sportif
- Etablissement scolaire
- Equipement Culturel



## Lignes scolaires TCVO

D'autres circuits existent en période scolaire et sont empruntables par tous les voyageurs dans la limite des places disponibles. Renseignements en agence et sur [tcvo.fr](http://tcvo.fr).

Ligne 23  
Châteauneuf-du-Pape

Lignes  
2 - Avignon  
10 - Carpentras

Orange Les Vignes

# POSE DES COMPTEURS LINKY : LA COMMUNE N'A AUCUN POUVOIR

**D**e nombreux habitants se tournent vers la mairie au sujet des nouveaux compteurs « intelligents » installés chez les particuliers par Enedis, anciennement ERDF, en charge de la distribution d'électricité sur le territoire.

En effet, près de 500 communes ont pris des délibérations pour s'opposer à l'installation de ces compteurs, or leur pose demeure **obligatoire**. La presse locale et nationale se fait régulièrement l'écho de la fronde anti-Linky mais aussi des **diverses invalidations par la justice des délibérations opposées à l'installation des compteurs**. Il est donc inutile que le conseil municipal prenne un avis sur ce sujet, puisque celui-ci ne relève pas de sa compétence et que son vote restera vain.

**En conséquence, la Ville d'Orange n'est pas responsable de la pose de ces nouveaux compteurs et ne peut s'y opposer.** En novembre 2017, la Ville a voulu organiser une réunion publique sur le sujet en faisant intervenir un collectif anti-Linky et l'entreprise Enedis. Cette dernière n'a pas souhaité donner suite à cette initiative. Cependant les habitants inquiets peuvent se tourner vers les associations de consommateurs pour obtenir conseils et renseignements sur les procédures possibles pour différer une installation litigieuse.

Depuis son arrivée sur le marché en 2015, entre 8 et 10 millions de compteurs Linky ont déjà été installés, et le déploiement doit s'effectuer jusqu'en 2021. Au fur et à mesure, de nombreuses contestations sont nées contre ce compteur chargé de transmettre votre consommation électrique directement à votre fournisseur.

Divers reproches mettent en avant le **risque sanitaire** que ce compteur pourrait faire subir aux usagers : la transmission d'ondes électromagnétiques auraient des effets potentiellement cancérigènes. Selon l'association UFC-Que Choisir, « l'exposition domestique aux ondes vient avant tout des téléphones portables, puis du Wi-Fi, bien avant la technologie CPL (celle utilisée par le compteur électrique). »



Ensuite, viennent les remarques concernant un éventuel espionnage des habitudes de consommation des usagers. Cependant la CNIL (Commission nationale Informatique et Libertés) a strictement encadré la collecte de données par les fournisseurs, les limitant à une collecte journalière sans accord explicite du consommateur. En revanche, les associations de consommateurs regrettent que l'utilisateur n'ait pas pour le moment un accès plus détaillé à sa propre consommation pour l'évaluer lui-même.

Enfin, il y a **l'argument financier**. La pose d'un compteur s'élève à 130 euros en moyenne, selon la Cour des comptes. Cette somme n'est pas facturée au consommateur au moment de l'installation car Enedis avance les frais. Mais à partir de 2021, les consommateurs devront lui rembourser cette avance via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe). Ce remboursement s'étalera sur 10 ans mais avec les frais d'avance de l'entreprise. La Cour des comptes pointe donc un gain réalisé sur le dos des usagers et demande à l'entreprise de revoir ses méthodes. Une pétition est donc en ligne sur le site de l'UFC-Que Choisir pour s'opposer à cette facturation abusive.



## CANICULE, FORTES CHALEURS

### ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

**Dans un souci de prévention, M. le maire de la ville d'Orange et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) mettent en place un dispositif spécifique pour aider les publics vulnérables qui pourraient être confrontés à une situation de canicule.**

Ce plan canicule est actif du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, sur l'ensemble de la commune. Une fiche de recensement est envoyée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, habitant la commune d'Orange.

Lorsque les températures dépassent ou risquent de dépasser le seuil de 36° en journée et 21° la nuit, et ce durant 72 heures ou plus nous parlons de canicule. L'objectif de ce dispositif consiste d'une part à repérer les personnes en difficultés, d'autre part à informer sur les précautions à prendre pour affronter la chaleur.

La très forte chaleur aggrave ou favorise l'apparition de nombreuses pathologies entraînant une recrudescence des recours aux soins, notamment chez les personnes fragiles. Nourrissons, personnes âgées ou présentant des pathologies préexistantes, sont particulièrement susceptibles d'être affectées par les conséquences de la canicule.

L'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (Inpes) rappelle de son côté les conseils élémentaires en cas de fortes chaleurs :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes

- Boire 1.5 litre d'eau par jour, éviter l'alcool

- Ne pas faire d'efforts physiques intenses

- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur

- Donner des nouvelles régulières à son entourage

Pour cette dernière recommandation, il appartient aussi aux familles de rester en contact avec les personnes âgées isolées.

**La MAIRIE et le C.C.A.S d'ORANGE**  
M. Jacques BOMPARD, Maire et Président du C.C.A.S.  
Mme Marie-Thérèse GALMARD, Vice-présidente du C.C.A.S.  
Les services Aide à Domicile, Portage de Repas, Animations

**Jeudi 11 octobre 2018**  
14h  
Salle A.Daudet

**Entrée 10 euros**  
Goûter & Boissons offerts

**« LES ANNEES 70/80 »**  
COMPAGNIE MAGENTA

**Sur réservations :**  
Tous les jeudis matins au Point d'accueil et d'informations  
Place Clémenceau  
Tous les matins au CCAS - 100 rue des phocéens  
Ou par téléphone au 04.90.51.47.64

**Contactez le CCAS**  
100 rue des phocéens  
04.90.51.47.64  
du lundi au vendredi de 8h à 12h  
du lundi au jeudi de 13h à 17h

# SPL DES CHORÉGIES : COMMENT ÇA MARCHE ?

**L**e 11 avril dernier, le conseil municipal de la ville a adopté une délibération actant la création d'une Société Publique Locale (S.P.L.) afin de gérer les Chorégies. Jusqu'à présent, le plus vieux festival d'art lyrique de France, qui soufflera sa 150ème bougie en 2019, était géré sous forme associative regroupant plusieurs collectivités dont l'Etat, et disposant d'une présidence indépendante de la ville d'Orange. D'ailleurs par le passé, la ville avait accepté de retirer de cette présidence l'une de ses élues, au motif que l'Etat comme la Région lui refusait ce titre.

Or, ces 10 dernières années, la situation financière des Chorégies s'est sérieusement détériorée, provoquant un déficit équivalent à 1,5 million d'euros. Heureusement, depuis la nouvelle prise de direction par M. Jean-Louis Grinda, les comptes se sont améliorés avec une économie annuelle de 150.000 euros qui vient d'être réalisée. Toutefois la pérennité financière des Chorégies était loin d'être assurée.

C'est pourquoi, la Région, la Ville d'Orange et le Département se sont retrouvés sur l'idée de constituer une S.P.L. afin de donner un cadre juridique et financier beaucoup plus strict que la simple forme associative. L'objectif est que la gestion soit rigoureuse et contrôlée



par les collectivités. Tenues au respect de l'équilibre budgétaire, nos trois collectivités auront pour obligation de gérer à bon escient les Chorégies afin que l'édition 2018 et les suivantes se déroulent au mieux.

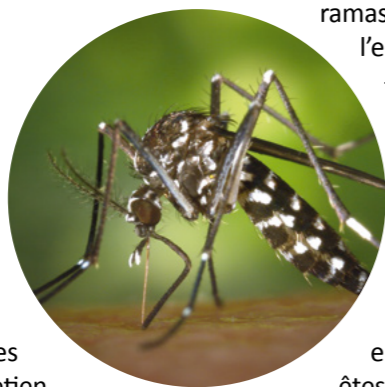
La présidence de la S.P.L. devrait revenir normalement à la Région qui a décidé d'investir davantage dans ladite structure et qui sera représentée par 3 sièges. La ville d'Orange disposera de 2 représentants et d'une minorité de blocage de par les investissements de plus de 800.000 euros réalisés pour les Chorégies. Le département aura 1 siège.

## LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES « TIGRE »

Les gîtes de reproduction de cet insecte sont de micro dimension, toujours en milieu urbain ou périurbain. Ce sont, soit des milieux biologiques présentant des conditions écologiques (températures – humidité) homogènes tel que des creux d'arbres, soit des petites collectes d'eau artificielles telles que :

- seaux - vases - soucoupes
- fûts et citernes
- écoulements de gouttières
- pneus, boîtes de conserve
- piscines hors d'usage
- tout petit réceptacle d'eaux pluviales ou domestiques à découvert

Les eaux stagnantes dans les vides sanitaires causées par le mauvais entretien des canalisations horizontales et verticales de collecte d'eaux usées ou tout simplement suite à de fortes pluies sont aussi à l'origine de cette infestation. Il



convient d'éliminer ou à défaut de couvrir ou de traiter tous ces gîtes potentiels.

D'autres gestes simples pour éviter sa prolifération sont à réaliser :

- débroussailler, tailler les herbes hautes et les haies, ramasser les déchets verts qui peuvent retenir l'eau
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et nettoyer les gouttières,
- ramasser les fruits tombés,
- réduire les sources d'humidité.

Pensez à la ventilation et à la climatisation qui sont deux moyens physiques complémentaires pour empêcher le moustique de se poser. Vous êtes donc invités, afin de diminuer la nuisance liée à ces moustiques et éviter l'apparition de cas autochtone sur la commune, à mettre en place les mesures évoquées ci-dessus.

# UN NOUVEAU DIRECTEUR À L'OFFICE DE TOURISME

*Début mai, Hubert Maillot a été nommé directeur de l'Office de Tourisme d'Orange-Châteauneuf-du-Pape. Ce natif du Var, passionné d'histoire, d'arts, de voyages et de photos, s'est spécialisé au cours de ses études à Toulon dans le développement territorial, touristique comme urbain. Nommé par la Communauté de Communes (CCPRO), il arrive avec l'envie de redynamiser la région pour faire du Pays d'Orange le cœur du tourisme local. Dans un monde de plus en plus connecté, Hubert Maillot doit composer avec deux contraintes fortes : mettre en valeur un patrimoine et une économie locale dans un schéma global.*

### LA DOUCE VIE A LA CITE DES PRINCES.

Nouvel Orangeois, Hubert Maillot a pu découvrir notre ville d'un œil neuf. Son constat est positif : Orange est une ville propre, agréable, vivante. Trois points forts sur lesquels s'appuyer pour dynamiser le tourisme dans un monde moderne où chacun veut s'assurer d'un niveau convenable de confort et de sécurité.

L'urbanisme orangeois plaît : les rues et avenues attirent les flâneurs et invitent chacun à prendre le temps de traverser calmement la Cité des Princes. Il permet d'apprécier un patrimoine qui rend la visite agréable et qui est mis en valeur par les animations proposées tout au long de l'année. L'urbanisme, le patrimoine et l'animation culturelle forme un triptyque essentiel dans le tourisme moderne.



### DEVELOPPER LE TOURISME A ORANGE : RECONNECTER LES ACTEURS LOCAUX.

Pour le directeur de l'Office de Tourisme, la tâche n'est donc pas d'inventer un concept : tous les éléments nécessaires sont présents et forment une base évidente. Orange, ville romaine, lui inspire naturellement l'adage d'Auguste « Festina lente », « Hâte-toi lentement ! » Cet ensemble assure une qualité de vie aux habitants comme aux visiteurs. Ville provinciale, l'adjectif ne doit pas déplaire : l'attrait d'Orange est d'offrir une vraie qualité de vie, loin du stress et de la pression des grandes villes.

### RECONNECTER LE LOCAL : UNE GLOBALISATION DU TERRITOIRE.

Il faut, en réalité, créer une dynamique, un mouvement, une synergie pour entraîner ensemble tous les acteurs locaux. Aucune politique touristique n'est possible si elle n'engage à la fois les communes, les acteurs économiques et les habitants. Intéresser chacun au Bien commun, redonner un sens commun pour que chacun travaille pour tous : cette idée, c'est reconnecter, dans un monde où le réseau devient prédominant, tous les acteurs locaux entre eux. Rapprocher les commerçants et l'Office de Tourisme est essentiel pour Hubert Maillot. Ce sont les premiers prescripteurs sur un plan touristique : ils doivent être informés de tout ce

qu'il se passe en ville afin de transmettre eux-mêmes l'information. Le premier contact d'un visiteur est toujours, quasiment, le commerçant : il est le premier et principal vecteur d'informations.

### « QUAND LES MOYENS DE TRANSPORT RAPPROCHENT LES HOMMES, LE NUMERIQUE A ABOLI LES DISTANCES ».

L'isolement n'est plus envisageable quand tout se construit pour rapprocher les individus d'un bout à l'autre de la planète. Dans le triangle formé par Nîmes, Montélimar et Arles, le territoire d'Orange-Châteauneuf doit devenir une pièce incontournable. Situé aux confluences géographiques des régions PACA, de l'Occitanie et d'Auvergne Rhône-Alpes, les communes du Pays réuni d'Orange ont pour dénominateurs communs leur Romanité, les voies cyclables (Via Rhona et Via Venetia) et leur excellence viticole.

De cette potentialité, Hubert Maillot veut prendre le temps et les moyens de dégager une vision forte pour l'avenir. Il se laisse le temps de mettre en place, avec les acteurs locaux et au premier chef, les maires de la CCPRO, un plan en trois phases : une phase d'immersion, une phase de proposition stratégique et une phase d'action. Il sera le premier ensuite à mesurer et juger les résultats afin de construire ce développement nécessaire et attendu par tous.





## INAUGURATION RUE MEYNE-CLAIRE

Suite aux travaux de restructuration des rues Meyne-Claire, Albert-de-Belleroche et Antoine-Yrondelle, Monsieur le Maire Jacques Bompard avec Madame le Député Marie-France Lorho et le Président de la CCPRO Alain Rochebonne ont eu la joie d'inaugurer ce nouvel axe orangeois.

Les travaux débutés en novembre 2016 se terminent progressivement, la voie du Mc Donald sera ouverte à la fin du mois de juin. Les travaux sont le fruit de la collaboration entre la mairie et la CCPRO pour un montant total de **1 516 620 €**

Le Maire a inauguré ces nouveaux abords, plus agréables et plus sûrs, en affirmant l'importance pour la ville de favoriser la mobilité, essentielle aujourd'hui. De trop nombreuses contraintes pèsent déjà sur les automobilistes : la municipalité oeuvre à leur bien-être.

## INAUGURATION RUE SAINT CLÉMENT

Lundi 14 mai, Monsieur le Maire Jacques Bompard a pu inaugurer la Rue Saint Clément, à l'issue de 9 mois de travaux.

Ils ont été entrepris conjointement par la ville d'Orange et la CCPRO en juin 2017. L'objectif était de sécuriser les déplacements des piétons, cyclistes et automobilistes. La modernisation des équipements publics a permis d'augmenter le nombre de places de parking par la création d'emplacements près du cimetière saint Clément, ainsi que la rénovation de l'éclairage public.

Le réaménagement de la voirie a également un but esthétique. L'enfouissement des câbles et la création d'espaces verts ont embelli la zone.

Pour ce chantier, la municipalité a engagé près de **120 000 €**. Merci à tous les acteurs qui favorisent notre ville et permettent d'améliorer chaque jour le quotidien des Orangeois.



## INAUGURATION LES CHÊNES VERTS

Monsieur le Président de la CCPRO, Alain Rochebonne, et Monsieur le Maire, Jacques Bompard, ont inauguré en présence des élus du Conseil Municipal, mercredi 6 juin, les nouveaux aménagements du quartier du Coudoulet.

La communauté de commune, la Ville d'Orange et Grand Delta Habitat ont rénové et réaménagé les infrastructures routières, le réseau d'évacuation des eaux pluviales et les espaces verts.

Les habitants ont pu rencontrer Monsieur le Maire et lui faire part de quelques difficultés, notamment sur la sécurité routière : certains véhicules roulent à grande vitesse et mettent en danger les enfants sur le chemin de l'école. Monsieur le Maire et le chef de la police municipale, Thierry Feuerstein, ont décidé d'augmenter les contrôles de police afin de sécuriser les routes.

## FÊTE DE LA FAMILLE



Samedi 12 mai, la ville d'Orange fêtait ses familles en offrant aux enfants comme aux parents l'occasion de se divertir dans les rues du centre-ville. À 11h, Monsieur le Maire Jacques Bompard a inauguré cette journée en rappelant son souci constant de permettre à tous de vivre sereinement à Orange en assurant aux familles une ville sûre et paisible. Grâce à un temps splendide et aux dévouements de ceux qui ont tenu les stands tout au long de la journée, cette fête fut une vraie réussite. Ballade en poneys, jeux d'adresse, gymnastique, manège : chacun a pu trouver son bonheur. Merci à tous les acteurs et participants sans qui rien n'aurait été possible. Enfin la journée a été couronnée par le retour dans notre ville des vainqueurs du Tremplin Rock 2016, le groupe aixois Origin. Il s'est produit sur la scène du Théâtre Antique avec un orchestre symphonique d'une centaine de musiciens pour offrir un spectacle gratuit à tous les Orangeois.

## CONSÉCRATION DE LA VILLE D'ORANGE AUX SACRÉS COEURS DE JÉSUS ET MARIE

Monsieur le Maire Jacques Bompard avec Monsieur le curé d'Orange, le père Michel Berger, ont renouvelé la consécration de la ville aux coeurs sacrés de Jésus et de Marie vendredi 8 juin à 12h aux pieds de la Vierge, au sommet de la Colline Saint-Eutrope. Après que Monsieur le Maire ait lu la prière de consécration avec les élus présents, demandant la protection et la prospérité des habitants, le curé de la paroisse a béni la ville.



## FÊTE MÉDIÉVALE

Samedi 16 juin de 10h à 22h, la ville d'Orange a fêté le Moyen-Âge. Dès 10h du matin, les ateliers, étals et échoppes étaient ouverts en ville et les différentes compagnies sillonnaient les rues. Pour l'inauguration, Monsieur le Maire Jacques Bompard a rappelé que le Moyen-Âge était fondateur de notre civilisation et qu'il était bon d'y replonger ensemble. Un apéritif de cochon grillé au feu de bois a été proposé à tous. Dans l'après-midi, les enfants ont pu découvrir les métiers et techniques médiévales et visiter avec leurs parents les campements des compagnies de chevaliers. Orfèvrerie, travail du cuir, de la laine, restauration : chaque étal proposait un art différent à découvrir ou redécouvrir.

Spectacle de marionnette, jongleurs, musiciens, chanteurs : les rues raisonnaient aux bruits de la fête. Des maîtres d'armes ont appris aux visiteurs le tir à l'arc ou le combat à l'épée. À 17h, le défilé a traversé toute la ville devant les yeux émerveillés des enfants comme des parents. Enfin la soirée s'est terminée dans la joie et la bonne humeur grâce à la troupe cabaret du Clair de Lune qui a assuré la première partie du spectacle place de la République, avant le concert des "Pies" devant la mairie."

## INAUGURATION COLLÈGE JEAN GIONO

Vendredi 8 juin, Damien Boulard, directeur de l'établissement Jean Giono, a accueilli au sein du collège Jean Giono Monsieur Maurice Chabert, Président du Département du Vaucluse, Monsieur Jacques Bompard, Maire d'Orange, et Marie-France Lohro, Député de la 4<sup>e</sup> circonscription du Vaucluse, pour l'inauguration. Le collège Jean Giono compte aujourd'hui 750 places dont 500 demi-pensionnaires, un pôle scientifique et toutes les infrastructures nécessaires pour assurer l'éducation et l'épanouissement des élèves. Au niveau structurel, ce sont 6000 m<sup>2</sup> de bâtiments et d'espaces scolaires qui ont été rénovés. Il a fallu respecter les normes anti-inondation afin d'assurer la sécurité des élèves et des encadrants.



Au niveau scolaire, le pôle Sciences et Techniques est le 1<sup>er</sup> du Vaucluse : les laboratoires de technologie, de SVT et de physique ont été regroupés afin de décloisonner les matières et de permettre un meilleur échange entre les sciences. La Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) bénéficie également de locaux entièrement rénovés et d'équipements professionnels. Enfin un plateau sportif complet est désormais disponible pour les élèves : il comprend un mur d'escalade afin de proposer la formation sportive la plus complète possible. "*Mens sana in corpore sano*" : "*Un esprit sain dans un corps sain*", le principe éternel de l'éducation s'incarne aujourd'hui au collège Jean Giono. Après 2 ans et 8 mois pour 20 millions d'euros investis par le Département, les travaux sont terminés. Si les bâtiments et infrastructures scolaires étaient achevés pour la rentrée de septembre, l'inauguration a eu lieu en fin d'année pour célébrer leur conclusion définitive avec l'installation des derniers équipements sportifs et la réalisation des parkings.



## TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

A la suite de deux courriers de la Mairie d'Orange, le préfet de Vaucluse a bien voulu répondre sur l'exclusion de la Ville du plan Action Cœur de Ville piloté par le Ministère de la Cohésion des Territoires, mais aussi sur la situation parfois difficile des agents féminins du CCAS (centre communal d'action sociale) face à certains usagers.

Concernant le premier sujet qui porte sur la redynamisation des centres urbains de taille moyenne grâce à une enveloppe de 5 milliards d'euros répartis entre 222 communes sur 5 ans, le préfet vante dans un premier temps l'investissement de l'Etat. Nous comprenons qu'il accomplisse de la sorte une partie de son travail. Plus loin dans la lettre, il reconnaît surtout les qualités propres à la Ville d'Orange. C'est pourquoi nous nous permettons de le citer : « Il ne me semble pas utile d'insister sur le fait que la ville d'Orange n'a jamais été confrontée à un quelconque ostracisme financier de la part des services de l'Etat. En revanche, ont été pris en considération un certain nombre de critères objectifs relatifs à la santé financière (potentiel financier, revenu par habitant), et à l'état du centre-ville d'Orange au regard de la situation d'autres communes plus défavorisées. Ces critères font apparaître que votre ville sans avoir nécessairement moins de besoins, dispose de plus de capacités que d'autres villes, y compris celles du Vaucluse. Il n'est pas contestable en effet que ces dernières concentrent avec plus d'ampleur qu'Orange des handicaps et des difficultés sociales et urbaines indépendantes de la qualité de la gestion de ces collectivités.

Enfin, la politique déjà suivie de revitalisation du centre-ville d'Orange incite, du point de vue de l'Etat, à faire désormais porter les priorités sur certains de ses quartiers périphériques, en particulier ceux qui sont entrés dans la politique prioritaire de la ville (citée de l'Aygue). » En somme, et même si nous pouvons avoir des divergences de jugement sur telle ou telle nuance, les services de l'Etat considèrent donc que la Ville d'Orange est plus dynamique et performante en certains domaines que nombres d'autres communes, ce qui n'est pas obligatoirement un gage de juste gestion.

## TRIBUNES D'OPPOSITION

Les temps des congés est l'occasion pour nous de souhaiter de bonnes vacances à l'ensemble des Orangeois et plus particulièrement à nos agents communaux et intercommunaux. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre très sincère reconnaissance pour leur efforts et leur engagement au service de notre commune. Pour une partie d'entre eux, les vacances des uns surajoute encore à la charge habituelle de travail, afin que les vacanciers et les touristes puissent profiter de leur séjour parmi nous.

Le respect, la considération, la reconnaissance du travail sont des valeurs essentielles qui doivent vivre au sein de la fonction public territoriale.

De même que l'écoute des agents de terrains, dont, trop souvent la bonne volonté est malheureusement découragée.

Gilles LAROYENNE- Yannick CUER

### TARFIS PISCINES ORANGE-PLAGE, CAVAILLON, JONQUIERES

Gratuité - 2 ans à Orange, - 4 ans à Cavillon et - 5 ans à Jonquières 3 € pour les 2/10 ans à Orange, 2 € pour les 4/13 ans à Cavillon et 6/11 ans à Jonquières

+ de 10 ans 6 € à Orange, 3 € pour les + 14 ans à Cavillon et pour les + 12 ans à Jonquières

3 vrais bassins à Jonquières et Cavillon, à Orange Plage jeux d'eau et pataugeoires démontables et un seul vrai bassin Fabienne HALOUI Conseillère Municipale PCF-Front de Gauche Orange Citoyenne et Solidaire

Par ailleurs, le préfet de Vaucluse a aussi répondu à Marie-Thérèse Galmard, vice-présidente du CCAS, à propos de la manière dont sont considérés les agents féminins pour des raisons culturelles : en clair, en violation des principes d'égalité et de laïcité, des usagers refusent d'être mis en relation avec un personnel féminin. Le préfet rappelle tout d'abord « la charte de la laïcité dans les services publics, rédigée par le Haut Conseil à l'intégration qui condense les grands principes fixés par la loi et la jurisprudence ». De ce fait, la lettre stipule bien qu'un usager ne peut exiger d'être reçu par un homme. Quant au reste, l'Etat propose des stages de formations à la cohésion sociale et aux valeurs de la République, voire de lutte contre radicalisation. Si la musique adoucit les mœurs selon l'adage, il faut croire que les stages et les formations diverses et variées ont les mêmes qualités tant il y a pléthore d'offres en ce domaine.

### REPONSE A ORANGE AUTREMENT :

L'augmentation des dépenses du Service Manifestations est principalement due à une explosion des frais de sécurité et des droits SACEM pour des spectacles et des événements dont profitent tous les Orangeois. De plus le Service concerné a pris en charge en 2017 des frais qui ne lui étaient pas précédemment attribués.

Quant au recrutement du personnel, Orange continue d'assumer tous ses services. Nombre de ses cadres et agents ont été mutualisés avec la CCPRO tout en restant principalement à la charge de la Ville. Parallèlement, la prévision de nombreux départs à la retraite oblige à recruter pour former les effectifs.

### ORANGE VACHE À LAIT ?

L'exercice de la fonction de maire est clair: rester impartial, juste, au service de l'intérêt général, respecter la démocratie, les opinions, les cultures, la diversité. Il ne doit y avoir aucune confusion entre la fonction de l' élu et ses intérêts privés, familiaux, partisans.

A Orange la confusion est totale, amplifiée par le cumul des mandats dans le temps et l'espace. Tous les jours, le maire agit sur Orange comme un seigneur sur son fief et nous traite comme des sujets. C'est le retour de la féodalité, du culte de la personnalité. Un exemple flagrant: en période électorale les frais d'alimentation, fêtes et cérémonies et autres services explosent. D'une moyenne de 700 000€ hors année électorale ces dépenses flambent à plus de 2 000 000€ en 2017(députation). Autres constats: alors qu'Orange n'assume plus aucun service public, théâtre antique, ménages, cantine ... que la CCPRO a récupéré 80 fonctionnaires avec les services voiries, poubelles, propretés ... le maire embauche en deux ans plus de 80 agents sans aucune justification ni service supplémentaire. Coût = 3 000 000€. Il assume souverain en conseil ses films promotionnels du parti, faits depuis son bureau de maire, avec du matériel et du personnel municipal. Pour le parti, il utilise salles, matériel, dispose d'un local permanent, le tout souvent sans même un acte le justifiant. Il use de sa position pour faire envoyer du courrier avec l'entête mairie sur un sujet hors intérêt municipal. En conseil Jacques assure qui n'y voit pas le mal. Il est chez lui !!Alors Orange ... Vache à lait ! Plus d'info lire www.orange-autrement.

A-M HAUTANT, C BADINIER, A HOUPERT **DIFFAMATOIRE**

## BENNE ORANGE

Transport de déchets  
Location de bennes

946, V.C.9 le Prince  
84 100 ORANGE

Tel : 04 90 34 40 36  
Fax : 04 90 34 69 34

benneorange@orange.fr



**idimmo**  
www.idimmo.net  
Réseau Immobilier national

Idimmo l'immobilier en direct

Vous avez un projet de Vente, d'Achat ?

Estimation de votre bien ?

N'hésitez pas à me contacter



Consultez nos affaires en ligne sur :  
www.s.reynaud.idimmo.net

Sylvie REYNAUD

Conseillère en Immobilier

06 01 73 23 11

s.reynaud@idimmo.net



Groupe Eric Mey - Siège social : 4, Rue Tourre - 84100 ORANGE - Membre du S.N.P.I



**TRAVAUX PUBLICS & ROUTIERS**  
**V.R.D. - CARRIÈRES**  
**CENTRALES D'ENROBAGE**

21, avenue F. Mistral - BP 50071  
84102 Orange Cedex  
Tél. 04 90 34 34 42 - Fax. 04 90 34 48 22

Dépôt : Z.A. Les Plantades - 84430 Mondragon  
Tél. 04 90 40 57 30

Centrales d'Enrobage  
Pierrelatte / Tarascon / Piolenc  
04 75 54 77 57 / 04 90 91 54 66 / 04 90 11 70 90

**Adispo Services**

Chez vous, pour vous rendre service !

- Ménage, repassage, jardinage

- Aide à la toilette, repas, courses

APA, PCH, CARSAT, RSI, CNRACL, ...

**ORANGE 04 90 51 10 46**

& environs

# LA LIBERTÉ DE VOIR N'EST PAS UN LUXE

ORANGE

36 rue Saint Clément  
Rond-point du  
Théâtre Municipal

04 32 81 91 80



Pour localiser votre magasin, scannez ce QR Code.

Parking privé gratuit

**LES OPTICIENS MUTUALISTES**  
**VOTRE VUE. NOTRE PRIORITÉ.**



Evri réalisations mutualistes - 1 rue Mourre 84000 AVIGNON - Siren 491 147 880  
Mutuelle soumise aux dispositions du livre III du code de la mutualité • Mise en page : www.editroutage.eu • Ne pas jeter sur la voie publique.



## CHÈQUE CADEAU

**jusqu'à**  
**50€**

**déductibles pour  
l'acquisition  
d'un équipement  
optique ou solaire\***

**hors autres offres  
commerciales en cours**

Sur présentation du chèque-cadeau - un seul règlement par personne - \* Réduction de 50 € à valoir sur l'achat d'un équipement optique complet (monture + 2 verres correcteurs) d'un montant minimal de 250 €, ou réduction de 25 € sur l'achat d'un équipement optique complet (monture + 2 verres correcteurs) d'un montant compris entre 150 € et 249,99 €, ou réduction de 15 € sur l'achat de lunettes de soleil non correctrices d'un montant minimal de 100 €, offre valable du 16/07/2018 au 16/10/2018, exclusivement dans le magasin ci-dessus, non cumulable avec toute autre offre commerciale.



Les lunettes correctrices sont des dispositifs médicaux qui constituent des produits de santé réglementés portant à ce titre le marquage CE. En cas de doute, consultez un professionnel de santé spécialisé.